



Aperçu



L'école industrielle qu'on voit ici a été construite à Lebret en 1905 en remplacement de celle qui avait été détruite par un incendie l'année précédente. Elle a elle-même brûlé en 1932. Photo : École industrielle de Qu'Appelle, en 1907. Archives des Sœurs Grises de Montréal.



Première communion, à Lebret, dans les années 1920. Archives de la Société historique de Saint-Boniface, 0096/SHSB-23085.



Jeune garçon à Lebret. Archives de la Société historique de Saint-Boniface, 0001/SHSB-1317.



Les premiers bâtiments ont été détruits par un incendie en 1904. L'église catholique et le cimetière (Sacred Heart) sont restés ouverts. Canada. Ministère des mines et relevés techniques, Bibliothèque et Archives Canada, PA-023092.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE

L'école industrielle de Qu'Appelle, à Lebret (1884 – 1998), aussi appelée école industrielle de Lebret et, vers la fin de son existence, St. Paul's, puis Whitecalf, a été tenue par l'Église catholique romaine (plus précisément, les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée et les Sœurs Grises) de 1884 à 1973. Ce fut l'une des trois premières écoles industrielles à voir le jour à la suite des recommandations présentées dans le rapport Davin, et elle était entièrement financée par le gouvernement. (Battleford en a été une autre.) L'école se trouvait à l'ouest du village de Lebret dans le territoire du Traité n° 4, sur ce qui allait plus tard devenir la réserve White Calf (Wa-Pii Moos-Toosis). Ayant été l'une des premières écoles industrielles à s'ouvrir et la toute dernière à fermer ses portes, elle a une longue histoire.

Elle a été établie par le père Hugonard, qui en est demeuré le directeur jusqu'à sa mort, en 1917. En 1983, le terrain sur lequel elle était située a été intégré à la réserve de la bande de Star Blanket. Puis, en 1984, la bande a assumé l'administration de l'école, renommée par la suite White Calf Collegiate. « Quand nous avons repris l'école, a déclaré Vern Bellegarde, un ancien élève, nous avons décidé que les jeunes enfants devraient recevoir leur instruction plus près de chez eux. Nous avons réorienté l'école vers l'enseignement de la 6^e à la 12^e année.¹ » À son apogée pendant la période où elle relevait de la bande de Star Blanket, l'école était, à ce qu'on dit, « en voie d'être [...] une institution secondaire de prestige offrant un programme exigeant et stimulant aux meilleurs

et aux plus brillants parmi nos jeunes ».² L'école a fermé ses portes en 1998. En juin cette année-là, la moitié des élèves qui la fréquentaient y étaient pensionnaires.³ Elle a été démolie en 1999.

Incendies. L'école est détruite par les flammes en 1904 et, bien que le directeur de l'externat de Moose Woods, W. R. Tucker, le déconseille, en fournissant à l'appui une liste des élèves de la réserve où il travaille qui ont fréquenté Qu'Appelle ou d'autres écoles industrielles et y sont morts, elle est reconstruite et rouvre en 1906.⁴ En 1927, on signale qu'elle est mal équipée pour lutter contre les incendies et, en 1932, elle est à nouveau réduite en cendres lorsqu'un court-circuit électrique provoque un incendie.⁵ Elle est encore une fois reconstruite et rouvre à nouveau ses portes en 1936. On rapporte en 1973, et ce, en dépit du fait qu'elle a alors déjà brûlé plus de deux fois, que les sorties de secours sont verrouillées dans le but d'empêcher les élèves de quitter la résidence, ce qui est une pratique dangereuse. On y recense plusieurs feux en 1977 : un dans le dortoir des jeunes garçons en mars; un autre dans la salle de jeux des filles plus âgées en avril; un troisième dans une poubelle en mai et un quatrième dans le vestiaire des filles plus jeunes en juin. En septembre, un membre du personnel entend quelques garçons dire « qu'ils souhait[ent] que le pensionnat brûle pour qu'ils puissent aller dans une école différente ». Plus tard ce jour-là, elle trouve des indices prouvant qu'on a bien essayé de mettre le feu dans le vestiaire des garçons. En

avril 1978, des filles mettent le feu aux rideaux du dortoir des filles plus âgées. Selon un rapport d'incident, le personnel a parlé avec « toutes les filles impliquées ». Toutefois, il ne semble pas que les élèves aient été poursuivis pour ces actes⁶. En 1980, le dortoir des garçons plus âgés est jugé n'être pas conforme au *Code national du bâtiment* ni au *Code national de prévention des incendies*.

Décès et tuberculose. Dans ses mémoires, où elle évoque les années qu'elle a passées à l'école de Qu'Appelle (1914-1917), Louise Moine⁷ se souvient d'une épidémie de tuberculose dévastatrice : « Du côté des filles, écrit-elle, il y a un décès par mois, et certains garçons sont morts eux aussi. On nous emmène toujours voir les filles qui sont décédées. Les sœurs les habillent systématiquement en bleu clair et leur visage semble toujours si paisible et angélique. On nous fait croire que leur âme monte au ciel, et ce réconfort est censé atténuer, d'une manière ou d'une autre, le chagrin et la tristesse que nous ressentons face à la perte de l'une de nos petites camarades de classe.⁸ »

En 1886, le taux de mortalité due à la tuberculose dans la réserve de Qu'Appelle atteint 9 000 décès pour 100 000 habitants, le plus haut taux jamais enregistré.⁹ La même année, cinq enfants meurent à l'école de Qu'Appelle, à Lebret. Malgré l'épidémie, « lorsque le Dr Maurice Seymour [a posé] sa candidature au poste de médecin de l'école [...]

¹ LaRose, S. (1999). Wrecker's ball claims White Calf Collegiate. *Saskatchewan Sage* 3(8). [TRADUCTION].

² LaRose, S. (1999). Wrecker's ball claims White Calf Collegiate. *Saskatchewan Sage* 3(8).

³ NCTR.ca summary «Lebret».

⁴ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1, des origines à 1939*, volume 1, p. 522.

⁵ *ibid.*, pp. 521-522.

⁶ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000*, volume 1, p. 360.

⁷ Moine, L. (2013). *Remembering Will Have to Do : The Life and Times of Louise (Trotter) Moine*. Gabriel Dumont Institute.

⁸ CVR, *Pensionnats du Canada : Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués*, volume 4, p. 4.

⁹ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1, des origines à 1939*, volume 1, p. 432.

en 1885, le commissaire des Indiens, Edgar Dewdney, [a refusé] sa nomination affirmant qu'« un médecin n'[était] pas nécessaire ».¹⁰ Il estimait que les médicaments fournis et les soins dispensés par les sœurs suffisaient.¹¹ En 1891, « le pensionnat de Qu'Appelle déclare que depuis son ouverture en 1884, on compte 174 élèves renvoyés, dont 71 sont morts (40,8 %) ».¹² En 1892, Dewdney est revenu sur sa décision et Qu'Appelle a accès à un médecin. La contamination de l'alimentation signalée en 1897 aggrave les problèmes de santé à l'école.¹³

À la fin du XIX^e siècle, le corps médical sait que la tuberculose est une maladie contagieuse dont on peut venir à bout en isolant les malades et en veillant à ce que l'alimentation des gens, l'aération des immeubles et les soins dispensés soient adéquats. Toutefois, le souci d'économie l'emporte sur la santé des élèves : on ne tient pas compte de l'avis des experts qui recommandent le dépistage de la maladie chez les enfants et l'envoi de ceux qui sont infectés dans un sanatorium, ce qui contribue au grand nombre de décès dans les pensionnats.

Les administrateurs scolaires, comme le directeur

de l'école, Martin Benson écrit que « le souci d'économie dans cette école est presque exagéré en ce qui a trait à l'habillement et au régime alimentaire des élèves; [ces] mesures ont dû être prises en raison de l'augmentation du coût des provisions, du combustible et de la main-d'œuvre, et de la difficulté à recruter des élèves ».¹⁷

Langue et culture — En 1886, le directeur Hugonard demande l'autorisation d'admettre de jeunes Métis de l'anglais, parce qu'il estime que cela motivera les autres « garçons à perfectionner leur anglais ». Sa demande se heurte initialement à l'opposition de Hayter Reed et d'Edgar Dewdney qui croient que l'influence s'exercera en sens inverse ou qu'elle sera imparfaite. Toutefois, Dewdney y consent finalement quand Hugonard présente une nouvelle demande portant sur un groupe plus nombreux, parce que ce nombre plus important de « garçons blancs » fournira aux enfants des Premières Nations une influence morale.¹⁸ Le père Hugonard est né et a grandi en France. À son arrivée au Canada, il a appris le cri, le saulteux et l'anglais. À l'école de Qu'Appelle, il donne un cours de catéchisme quotidien en cri

d'un trouble nerveux et qu'on n'a usé d'aucune menace.

- En 1950, des allégations de sévices et de châtiments corporels excessifs sont formulées contre une surveillante des filles. La plainte vient de la mère de l'élève.
- En 1973, l'un des grands-parents de deux élèves allègue que deux des trois surveillantes sont cruelles envers les élèves : l'une d'elles aurait fracturé le bras d'une fille et en aurait ri. Des filles se sont enfuies du pensionnat pour échapper à son emprise.
- En 1980, un technicien de services à l'enfance écrit au ministre des Affaires indiennes pour demander qu'on fasse enquête sur le pensionnat en raison des souffrances qu'y subiraient les enfants.
- En 1983, un technicien de services à l'enfance aurait jeté un élève hors du lit, lui causant ainsi une blessure au coude.²¹

Résistance des parents — En 1930, les parents de John Yuzicappi, âgé de huit ans, refusent de le renvoyer à l'école de Qu'Appelle parce qu'ils estiment qu'il est trop malade. « L'agent des Indiens, R. S. Davis, obtient d'un autre médecin un avis contraire, puis demande à la Gendarmerie

QU'APPELLE (À LEBRET)

Hugonard, sont réfractaires à l'idée d'envoyer les élèves tuberculeux au sanatorium de Fort Qu'Appelle. En 1907, ce dernier avance que de nombreux élèves atteints de scrofule « ne peuvent espérer mieux que d'être envoyés » à l'école.¹⁴ À l'époque, malgré les preuves médicales apportées, il croit en effet que la tuberculose n'est pas contagieuse, mais héréditaire. En 1922, un de ses successeurs, le père « G. Léonard, refuse de se conformer aux instructions du médecin local lui ordonnant d'envoyer les élèves atteints de la tuberculose dans un sanatorium, alléguant "qu'ils sont mieux au pensionnat que dans un sanatorium".¹⁵ »

« **Souci d'économie exagéré**, manque de financement. Une mauvaise alimentation contribue aux problèmes de santé dans les pensionnats. En 1893, l'inspecteur T. P. Wadsworth écrit qu'à l'école de Qu'Appelle, « on répare les vêtements des enfants avec la plus grande économie; on reprise, rapiécette et répare les couvertures. À ce sujet, [poursuit-il,] je puis dire que beaucoup de vêtements, etc., servent même après que le plus pauvre parmi les blancs les auraient considérés [sic] comme hors de service. Les rebuts ne sont bons qu'à aller au sac aux guenilles.¹⁶ »

En 1903, en réponse à une demande d'augmentation de la subvention par élève

et encourage les Sœurs Grises, dont certaines ont appris le cri, à enseigner aux élèves en cri d'abord, puis en anglais. « Il a aussi préparé un abécédaire cri-anglais et s'est organisé pour faire payer l'impression de deux mille exemplaires au gouvernement fédéral.¹⁹ » Par contre, il est très opposé à la pratique des cérémonies autochtones et ne se gêne pas pour le dire.

En ce qui concerne la langue, les choses ont changé lorsque Greg Rainville fréquente l'école industrielle, à Lebrét, au milieu des années 60 : les élèves sont alors punis quand ils parlent en cri. « J'ai été puni parce que les religieuses s'impatientaient quand elles vous parlaient en anglais ou en français et que vous ne saviez pas de quoi elles parlaient, affirme Rainville, et elles vous [sic] amenaient en nous tirant l'oreille, et tout ce qui s'ensuit, et elles nous donnaient des claques derrière la tête, et des choses comme ça. Et je ne savais pas ce que je faisais de mal. J'essayais de faire bien, mais je ne comprenais pas ce qu'elles me disaient et elles ne comprenaient pas ce que moi je disais, mais j'étais puni.²⁰ »

Sévices

- En 1917, des parents se plaignent que le directeur adjoint a un tempérament violent qu'il ne maîtrise pas, et qu'il maltraite les enfants.
- En 1932, une élève signale avoir été enfermée à l'hôpital et menacée pendant deux semaines. Le directeur et le médecin affirment l'un et l'autre qu'elle y a été placée en raison

de retrouver le garçon et de l'escorter à l'école [moyennant des frais de 25 cents le mille]. Quatre ans plus tard, le garçon s'enfuit de l'école. Le 28 janvier 1934, un gendarme se rend chez les parents du garçon, dans sa réserve natale, et ne décèle aucune trace de sa présence, bien qu'il "estime que le garçon se cache quelque part dans le quartier". Le policier avertit les parents de John que c'est "de la folie d'héberger le jeune garçon et de le tenir à l'écart de l'école". Il est informé le 2 février que le garçon est de retour à l'école.²² »

Défaut d'examen des antécédents du personnel

En 1966, Kevin (Keavin) Amyot, reconnu coupable plus tôt cette année-là d'un acte de grossière indécence à l'égard de l'enfant d'un voisin qu'il gardait, est embauché sur recommandation comme surveillant à l'école de Qu'Appelle, où il travaille huit mois avant de se rendre au pensionnat de Mission, en Colombie-Britannique.²³ Il est à nouveau reconnu coupable d'attentats à la pudeur contre un enfant à Edmonton en 1972 et, en 1987, il plaide coupable à des accusations d'agression sexuelle contre quatre garçons inuits alors qu'il était employé comme travailleur social dans les Territoires du Nord-Ouest. Il meurt en 2003 avant d'avoir à faire face aux accusations que veulent porter contre lui des anciens du pensionnat de Mission.²⁴

¹⁰ CVR, *Pensionnats du Canada : Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués*, volume 4, p. 70.

¹¹ *Ibid.*, p. 70.

¹² *Ibid.*, p. 32 (Death rates do not distinguish between current and former students).

¹³ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1, des origines à 1939*, volume 1, p. 459.

¹⁴ *Ibid.*, p. 456.

¹⁵ *Ibid.*, p. 471.

¹⁶ *Ibid.*, p. 576.

¹⁷ *Ibid.*, p. 571.

¹⁸ *Ibid.*, p. 690.

¹⁹ *Ibid.*, p. 691.

²⁰ *Pensionnats du Canada : Les séquelles*, volume 5, p. 122.

²¹ Summary sheet from nctr.ca [TRANSLATION].

²² CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1, des origines à 1939*, volume 1, p. 652.

²³ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000*, volume 1, p. 474.

²⁴ *Ibid.*, p. 474.

LE PÈRE HUGONARD



En 1924, on organise une fête et une reconstitution historique indienne à la mission de Qu'Appelle/Lebret pour commémorer le 50^e anniversaire de l'arrivée du père Hugonard (fondateur du pensionnat indien) à Lebret. Le monument illustré ci-contre est dédié à la mémoire du père Hugonard en 1927. On peut le voir dans le cimetière situé à l'entrée du site de l'école. (Source, Photo : Shuana Niessen, septembre 2016)

Recrutement d'élèves — Un historique du pensionnat de Qu'Appelle paru en 1955 nous apprend que, « tôt en 1885, le père Hugonard, accompagné de l'agent Lash, se rend dans les réserves pour recruter des élèves. L'agent et lui réussissent à obtenir l'inscription de 22 garçons, qui arrivent à l'école au printemps. En 1886, les élèves inscrits sont au nombre de 45, tous des garçons.¹ » Un compte rendu que fait dans ses mémoires Ochankuga'he — ou « Celui qui ouvre le sentier » (Daniel Kennedy) — qui a été emmené à l'école industrielle à Lebret en 1886, donne une meilleure idée de la façon dont s'est fait ce recrutement. Kennedy écrit : « En 1886, à l'âge de 12 ans, j'ai été attrapé au lasso, attaché et emmené au pensionnat du gouvernement à Lebret...² »

Incident de « vol » d'enfants — Le 31 décembre 1900, l'agent des Indiens, Magnus Begg, écrit à David Laird des Affaires indiennes pour l'aviser que le révérend père Hugonard est accusé par des membres

de la bande de She-Sheep du « vol de [...] deux garçons de la Veuve Penna », la mère de ceux-ci. Dans une lettre de suivi datée du 19 janvier 1901, il indique que la Veuve Penna lui a dit que « le révérend père et les deux policiers l'ont rattrapée environ à vingt-cinq milles de Qu'Appelle et à quarante milles de la réserve et [que], sans lui adresser la parole, le révérend père a demandé à la police de placer les garçons dans le chariot. Elle affirme que le plus âgé des gamins s'agrippait à elle, mais qu'ils l'ont arraché. Elle a été laissée seule et n'aurait pas eu d'allumettes si un des garçons n'avait pas fait arrêter le chariot et ne lui en avait pas données [...] Elle a été très malade depuis. » Begg a interprété pour elle une lettre que lui a adressée le père Hugonard en vue de l'informer que les garçons allaient bien et de l'inviter à leur rendre visite, mais « elle dit que la distance est trop grande, que la neige est trop épaisse, qu'elle est malade et qu'elle veut ravoir ses enfants ». La Veuve Penna aurait préféré que les garçons soient emmenés à l'école de Cowessess où il lui aurait été possible de les voir. « Les Sauvages se sont montrés très amers dans leurs propos à l'égard du père Hugonard, poursuit Begg, et ont déclaré qu'il pourrait y avoir du branle-bas, ce qui signifie je suppose que, si les enfants s'échappent de l'école et retournent dans la réserve, la police ne pourra pas les reprendre aussi facilement que lorsqu'elle n'a à faire face qu'à une vieille femme.³ » Begg n'est pas heureux de cet incident car, explique-t-il, « avant que ceci se produise, je pense que j'avais une certaine influence qui les amenait [les Sauvages] à reconsidérer leurs objections de longue date à avoir une école dans la réserve ou à envoyer leurs enfants dans un des pensionnats, mais cela m'a fait régresser dans mon travail. » Il fait remarquer également qu'« en vertu de l'article 9 du *Règlement relatif à l'éducation des enfants Sauvages* [de 1894] : "Un enfant peut être emprisonné par un juge de paix ou par un agent des Indiens sans préavis". Le révérend père Hugonard, dit-il, n'est ni l'un ni l'autre, mais je n'ai évidemment pas lu cette partie de l'article aux Indiens. » Dans une lettre datée du 9 janvier 1901, le père Hugonard écrit avoir « obtenu un mandat du juge de paix du Fort l'autorisant [...] à prendre en charge les deux garçons âgés respectivement de 10 et 11 ans ». Il détaille ainsi les raisons qui l'ont poussé à agir : les garçons ont été pris « après que tous les autres efforts eurent échoués, l'usage de persuasion auprès de cette bande pendant les 15 dernières années n'ayant donné aucun résultat. [...] La mère des deux garçons est veuve et semble dépendre beaucoup de sa parenté. En raison de sa vie de vagabonde, elle ne peut élever les enfants convenablement et refuse complètement de les envoyer dans quelque école que ce soit. » Le directeur explique en outre que « la réduction de moitié de la subvention accordée pour tous les nouveaux enfants de moins de 10 ans crée un gros désavantage financier pour l'école et [que], à moins de maintenir la pleine capacité de l'établissement, la direction se trouvera dans l'embarras. Alors, [...] il faudrait tirer avantage de toute occasion qui se présente d'obtenir de nouveaux élèves. » Il affirme aussi que « le beau-frère [...] qui soutenait les garçons et la belle-mère [...] lui a demandé [...] d'emmener les enfants de force à l'école ». Dans la lettre où il demandait des explications à Hugonard, David Laird des Affaires indiennes mentionne : « L'agent Mitchell me signale, lui aussi, l'incident et m'a également avisé plus tôt que vous avez usé de moyens semblables pour retirer des enfants de [Muscowpetung] ». Il renvoie Hugonard au préambule du *Règlement* de 1894 où il est précisé que celui-ci « ne doit être appliqué par un agent que sur autorisation du ministère des Affaires indiennes », ajoutant « à ma connaissance, le Ministère n'a donné aucune autorisation de la sorte aux agents à Crooked Lakes et Muscowpetung ». De l'avis de l'inspecteur McGibbon, « il est certes fort messéant de la part d'un directeur ou d'un enseignant de s'adresser à un juge de paix irresponsable pour obtenir un mandat et de le signifier lui-même avec l'aide d'un constable.⁴ » Les fonctionnaires des Affaires indiennes ne sont pas prêts à informer les parents de leurs droits [ni à] ordonner à un directeur d'école qu'il rende les enfants à leurs parents, et ce, même si en les prenant par la force, [ce dernier] avait outrepassé son autorité.⁵ (Correspondance relative à l'incident)

¹Sister G. Marcoux, Grey Nun (1955), *The History of the Qu'Appelle Residential School* (page 11) [TRADUCTION].

²CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1, des origines à 1939*, volume 1, pp. 193-194.

³Indian Affairs, RG Volume 2552, File 112, 220 [TRADUCTION].

⁴Indian Affairs, RG Volume 2552, File 112, 220 [TRADUCTION].

⁵CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1, des origines à 1939*, volume 1, p. 289.



Élèves de l'école industrielle de Qu'Appelle en compagnie de membres de leur famille, du père Joseph Hugonard, d'employés et de Sœurs Grises sur une colline surplombant l'école, mai 1885. Photo : Oliver Buell, Bibliothèque et Archives nationales du Canada, PA-118765.



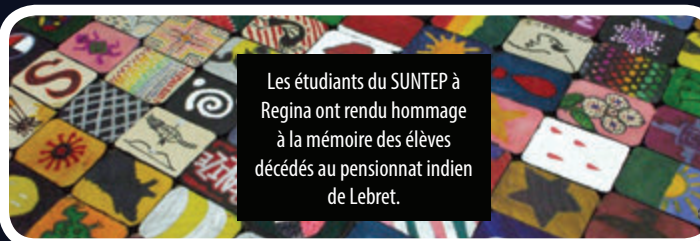
Témoignage de Lorna Rope. Exposition *Que sont les enfants devenus?* Fondation autochtone de l'espoir.



Œuvre dramatico-chorégraphique de Daya Madhur évoquant l'histoire et le site de Lebret



Récit de Noel Starblanket



Les étudiants du SUNTEP à Regina ont rendu hommage à la mémoire des élèves décédés au pensionnat indien de Lebret.

Récits d'anciens élèves

« En 1886, à l'âge de 12 ans, j'ai été attrapé au lasso, attaché et emmené au pensionnat du gouvernement à Lebret. Six mois après mon arrivée, je découvre, à ma grande tristesse, qu'on m'a enlevé mon nom et qu'un nom anglais m'a été donné en échange. » Daniel Kennedy. En savoir plus...